

Critères pour le recrutement, l'évaluation périodique et l'avancement de grade des chercheur.e.s de la Section 32

Remarques générales sur le métier de chercheur.e et son évaluation

En cohérence avec la politique du CNRS, les critères d'évaluation de la section 32 pour le recrutement, l'évaluation périodique et l'avancement de grade des chercheur.e.s s'appuient sur la charte DORA (San Francisco Declaration on Research Assessment ; <https://sfdora.org/>; charte signée par le CNRS en 2018). ¶

L'évaluation des dossiers sera effectuée en considérant l'engagement et les réalisations du candidat ou de la candidate au regard des différentes missions du métier de chercheur, notamment celles qui relèvent :

- a) de la production scientifique,
- b) de la formation,
- c) de la valorisation scientifique et de la diffusion des savoirs,
- d) de l'animation et de la structuration de la communauté scientifique
- e) de la prise de responsabilités collectives.

La section accorde une importance centrale aux contributions scientifiques, mais valorise également l'implication professionnelle plus large. L'évaluation appréciera en particulier la nature et la qualité des investissements, de même que la trajectoire, l'impact et la cohérence globale des actions menées. Elle dépasse donc le seul examen de critères quantitatifs. Ainsi, pour rédiger un dossier, il est recommandé de mettre en avant les lignes directrices de son activité et les faits marquants, en contextualisant clairement les réalisations. Il n'est pas attendu de répondre à tous les critères ; c'est l'ensemble de son activité et sa dynamique qui sont évalués. La présentation doit être synthétique, structurée et s'appuyer sur des éléments factuels, une auto-évaluation argumentée et une description précise du contexte. Le dossier devra permettre d'évaluer la contribution individuelle du candidat ou de la candidate à une sélection de productions scientifiques, ainsi que l'originalité et/ou l'impact avéré ou attendu de ces dernières (e.g. en termes de connaissances, modèles, applications...).

En particulier, pour ce qui concerne les publications, la section 32 s'engage à ne pas prendre en compte le facteur d'impact des revues où sont publiées les travaux de recherche. La section 32 rappelle que le CNRS encourage ses chercheurs à ne pas payer pour publier¹. La section 32 sera donc vigilante vis-à-vis des pratiques éditoriales des revues où auront été publiés les manuscrits². Les publications doivent avoir été évaluées par les pairs, être accessibles sur une archive ouverte mais pas nécessairement en open access auprès de l'éditeur³, et respecter les règles de l'intégrité scientifique.

¹<https://www.cnrs.fr/fr/actualite/le-cnrs-encourage-ses-scientifiques-ne-plus-payer-pour-etre-publies>

² <https://www.cnrs.fr/fr/actualite/frais-de-publication-nous-sommes-au-bord-du-gouffre>

³<https://www.science-ouverte.cnrs.fr/fr/service/publier-en-acces-ouvert/>

Critères pour le recrutement

Chargé.e de recherche de classe normale (CRCN)

La section 32 sera attachée au soin que les candidat.e.s auront apporté à mettre en valeur les points suivants dans leur dossier :

- Qualité et diversité (thématique, géographique⁴) de la formation et de l'expérience de recherche, en s'appuyant sur les travaux et résultats obtenus pendant leur doctorat et leur(s) post-doctorat(s) qui sont particulièrement originaux et/ou qui ont permis des avancées scientifiques majeures et montrant leur capacité à concevoir et développer une recherche indépendante et originale de façon autonome,
- La sélection de productions scientifiques (publications, jeux de données, logiciels ou package, développements instrumentaux) illustrant la valorisation de leur expérience de recherche et soulignant leur contribution,
- Qualité et originalité du projet de recherche à court et moyen terme, l'intégration et la faisabilité du projet dans l'équipe d'accueil envisagée, la cohérence du projet avec la formation et l'adéquation du projet avec les thématiques de la section 32 et/ou avec une thématique ou affectation qui serait affichée comme prioritaire dans l'arrêté d'ouverture du concours de la section 32,

La section 32 sera également attachée à la qualité de la présentation et des réponses des candidat.e.s aux questions du jury lors de l'oral.

Concrètement, il est recommandé aux candidat.e.s de décrire leur activité de recherche (5 à 10 pages) et leur projet de recherche (10 à 15 pages) de façon narrative et pédagogique.

Direct.eur.rice de recherche 2ème classe (DR2)

La section 32 sera attachée au soin que les candidat.e.s auront apporté à mettre en valeur les points suivants dans leur dossier :

- Leur évolution thématique, et/ou un développement technologique, et/ou une mobilité géographique⁴ au cours de leur carrière,
- L'originalité de leur projet de recherche,
- La qualité de leur encadrement scientifique doctoral et/ou postdoctoral attesté par des co-signatures d'articles liées à cet encadrement en explicitant leur rôle dans la publication,
- Leur engagement dans l'animation et la conduite des projets de recherche,
- Leur rayonnement national et international,
- Leur engagement dans la direction d'une équipe, voire d'un laboratoire, ou dans des activités ou tâches relevant de la gestion de la recherche
- Leur engagement en faveur et/ou pour la promotion des bonnes pratiques de la recherche (par exemple engagement pour une recherche qualitative et en accord avec les principes de l'intégrité et l'éthique scientifique, dont l'équité des collaborations)

La section 32 sera également attachée à la qualité de la présentation et des réponses des candidat.e.s aux questions du jury lors de l'oral.

Concrètement, il est recommandé aux candidat.e.s de décrire leur activité de recherche (10 à 15 pages) et leur projet de recherche (10 à 15 pages) de façon narrative et pédagogique, en utilisant une sélection limitée de productions scientifiques (publications, jeux de données, logiciels ou package, développements instrumentaux) pour illustrer les points ci-dessus.

⁴Une mobilité géographique est un changement de laboratoire en France ou à l'étranger pour une durée significative, cela ne recouvre pas les missions de terrain inhérentes à l'activité de recherche.

Critères d'évaluation périodique des chercheur.e.s

Les chercheur.e.s du CNRS sont évalué.e.s périodiquement à vague (tous les 5 ans) ou à mi-vague (tous les 2.5 ans). La section 32 rappelle que seuls les travaux de la période de référence (2,5 ou 5 ans) doivent être mis en avant, et non l'ensemble de la carrière.

L'évaluation de la section 32 s'appuie sur des critères communs à tou.te.s les chercheur.e.s en lien avec les différentes facettes du métier :

- 1) La qualité et l'originalité des activités de recherche, et leur adéquation avec les thématiques de la section,
- 2) Une sélection de productions scientifiques (publications, jeux de données, logiciels ou package, développements instrumentaux) illustrant la valorisation de leur activité de recherche et mettant en valeur leur contribution,
- 3) L'investissement dans la transmission des savoirs que ce soit par l'enseignement, l'encadrement (étudiants, doctorants, postdoctorants, incluant les pratiques éthiques), la formation d'acteurs socio-économiques ou la valorisation,
- 4) L'investissement dans la diffusion des savoirs tels que la vulgarisation, la médiation scientifique et l'activité éditoriale, la diffusion des données (science ouverte, partage des données, des codes informatiques...) et la diffusion de la culture scientifique,
- 5) L'investissement dans des activités ou tâches collectives qui contribuent à animer, structurer, ou fédérer au niveau national ou international un groupe de chercheurs autour d'une thématique qui leur est propre,
- 6) L'investissement dans des activités ou tâches collectives qui contribuent au fonctionnement de leur unité de recherche ou de la structuration de la recherche au niveau régional ou national
en prenant en compte leur engagement en faveur et/ou pour la promotion des bonnes pratiques de la recherche (par exemple engagement pour une recherche qualitative et en accord avec les principes de l'intégrité et l'éthique scientifique, dont l'équité des collaborations).

Concrètement, il est recommandé aux chercheur.e.s de décrire leur activités et perspectives de recherche de façon narrative et pédagogique, en utiliser la sélection limitée de productions scientifiques pour illustrer les points ci-dessus.

Plus des critères spécifiques selon les grades :

Spécificités pour les CRCN :

- L'avancement du projet (plus particulièrement depuis leur recrutement, pour les nouveaux recrutés),
- Leur intégration dans le laboratoire,
- L'accroissement de leur réseau de collaborations local, national et/ou international.

Points supplémentaires sur lesquels seront évalué.e.s les DR2

- La dynamique scientifique et les mobilités (géographique⁵/thématique),
- L'animation d'équipe, de plateformes techniques d'envergure, la direction d'unité
- La gestion/animation de projets,
- La participation à des instances collectives,
- L'organisation de conférences/workshops/ateliers.

⁵Une mobilité géographique est un changement de laboratoire en France ou à l'étranger pour une durée significative, cela ne recouvre pas les missions de terrain inhérentes à l'activité de recherche.

Points supplémentaires sur lesquels seront évalué.e.s les DR1 et DRCE

- Les prises de responsabilités fonctionnelles telles que direction d'unités, d'instances nationales ou internationales collectives,
- L'animation de programmes nationaux ou internationaux,
- L'investissement dans la vie scientifique locale, nationale, ou internationale.

Critères pour les promotions de grades

Les CRCN qui postulent à un avancement CRHC devront justifier des points suivants :

- Une production scientifique de qualité et régulière sur l'ensemble de la carrière,
- La réalisation de projets de façon autonome,
- Une cohérence des projets à moyen et long terme,
- La capacité à candidater sur des appels à projets locaux, nationaux ou internationaux,
- Une implication et intégration régulière dans des projets de recherche,
- La transmission des savoirs telle que l'enseignement, la formation, l'encadrement de doctorants et/ou postdoctorants,
- la diffusion des savoirs telle que la communication vers des publics non spécialistes, la médiation scientifique.

Les DR2 qui postulent à un avancement DR1 devront justifier des points suivants :

- Des responsabilités managériales (gestion ou création d'une unité, équipe, thématique, service...) ou scientifiques (structuration d'un secteur scientifique...),
- Une reconnaissance nationale et internationale des travaux de recherche (rayonnement),
- Des prises de risques scientifiques (nouvelles approches, association à d'autres disciplines, etc.),
- Un rôle de leader et/ou fédérateur au sein de sa discipline,
- Des prises de responsabilités dans des instances collectives (comités scientifiques, comités éditoriaux, réseaux nationaux/internationaux, écoles doctorales...),
- Une participation active à de grandes opérations d'intérêt collectif (programmes scientifiques régionaux, nationaux, internationaux, développement de grands instruments, revues, formations, etc.),
- Opérations de vulgarisation, médiation et/ou de valorisation, fort investissement dans la vie scientifique régionale, nationale ou internationale, etc.

Une attention particulière devra être apportée à mettre en avant les avancées, les changements, depuis l'intégration dans le corps des Directeurs de Recherche. Il est en particulier nécessaire de donner des détails qui permettent d'évaluer votre degré d'investissement quantitatif et qualitatif dans les responsabilités managériales et collectives.

Le choix des 10 productions scientifiques listées doit être explicite. En quoi ces productions scientifiques racontent-elles au mieux votre activité scientifique ?

Les DR1 qui postulent à un avancement au grade de DRCE devront justifier :

- d'une activité exceptionnelle selon les critères DR1 dans les thématiques de la Section.
- Ils/elles devront montrer en quoi leurs activités scientifiques, d'encadrement, managériales, et fonctionnelles en France ou à l'international ont permis de pérenniser une thématique, une école de pensée, etc.

Une attention particulière devra être apportée à mettre en avant le rôle structurant que vous avez eu dans votre discipline.